
Présidence : Ukraine

957^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 27 juin 2013

Ouverture : 10 h 10

Suspension : 12 h 50

Reprise : 15 h 05

Clôture : 16 h 05

2. Président : Ambassadeur I. Prokopchuk

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président, au nom du Conseil permanent, a exprimé ses condoléances à la Roumanie à la suite d'un accident d'autocar qui s'est produit au Monténégro le 23 juin 2013.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS,
S. E. M. SERGEI LEBEDEV**

Président, Secrétaire exécutif de la Communauté d'États indépendants (PC.DEL/591/13), Biélorussie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/576/13), Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/583/13/Corr.1), Fédération de Russie (PC.DEL/602/13), Ouzbékistan, Kirghizstan, Arménie, Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE À SKOPJE

Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje (PC.FR/13/13 OSCE+), Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/584/13/Corr.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/577/13), Fédération de Russie (PC.DEL/604/13), Turquie (PC.DEL/590/13 OSCE+), Grèce (annexe 1), ex-République yougoslave de Macédoine (annexe 2), Président

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT ANNUEL 2012 DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE RECRUTEMENT DE L'OSCE

Président, Secrétaire général, Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/585/13/Corr.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/578/13), Fédération de Russie (PC.DEL/601/13), Norvège (PC.DEL/598/13 OSCE+), Turquie

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Élections législatives tenues en Albanie le 23 juin 2013* : Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/586/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/581/13), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Albanie (PC.DEL/589/13)
- b) *Expulsion de force de l'organisation non gouvernementale « Pour les droits de l'homme » à Moscou* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/579/13), Fédération de Russie (PC.DEL/605/13)
- c) *Peine de mort en Biélorussie* : Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/588/13), Suisse (également au nom du Liechtenstein et de la Norvège) (PC.DEL/592/13), Biélorussie (PC.DEL/611/13)

- d) *Récente adoption, par la partie transnistrienne, du soi-disant « acte juridique relatif à la frontière »* : Moldavie (PC.DEL/599/13), Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/587/13), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/580/13), Fédération de Russie (PC.DEL/603/13) Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Annonce de la distribution du rapport sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/85/13)* : Président
- b) *Entretiens entre le Président en exercice et les coprésidents du Groupe de Minsk, à Kiev, le 14 juin 2013* : Président (CIO.GAL/85/13)
- c) *Visite du Président en exercice en Géorgie, les 18 et 19 juin 2013* : Président (CIO.GAL/85/13)
- d) *Trente-cinquième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents (MPRI) d'Ergneti, tenue le 21 juin 2013* : Président (CIO.GAL/85/13)
- e) *Entretiens entre le Président en exercice et le Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la Moldavie, S. E. M. N. Gherman, le 21 juin 2013* : Président (CIO.GAL/85/13)
- f) *Vingt-quatrième cycle des Discussions internationales de Genève, ayant eu lieu à Genève (Suisse), les 25 et 26 juin 2013* : Président (CIO.GAL/85/13)
- g) *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2013, tenue à Vienne les 19 et 20 juin 2013* : Président (CIO.GAL/85/13)

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* : Secrétaire général
- b) *Entretiens entre le Secrétaire général de l'OSCE et le Vice-Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. J. Eliasson* : Secrétaire général
- c) *Publication d'un avis de vacance pour le poste de Directeur de l'Académie de l'OSCE à Bichkek* : Secrétaire général

- d) *Publication d'un avis de vacance pour le poste de Directeur de l'École des cadres pour la gestion des frontières à Douchanbé* : Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adieux à la Représentante permanente de la République tchèque, l'Ambassadrice V. Kuchyňová Šmigolová* : Président, République tchèque
- b) *Réunion du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, tenue à Vienne le 21 juin 2013* : Suisse (PC.DEL/593/13 OSCE+), Président
- c) *Cinquième Congrès mondial contre la peine de mort, tenu à Madrid du 12 au 15 juin 2013* : Espagne (également au nom de la France, de la Norvège et de la Suisse) (annexe 3)
- d) *Visite d'experts électoraux du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE en Lituanie* : Lituanie
- e) *Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture, observée le 26 juin 2013* : Royaume-Uni
- f) *Élections présidentielles tenues en Mongolie, le 26 juin 2013* : Mongolie
- g) *Conférence sur la prévention du commerce illicite de drogues sur l'Internet, prévue à Vienne les 25 et 26 juillet 2013* : Président
- h) *Processus de sélection concernant le poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales* : Président
- i) *Première réunion du Groupe de travail informel sur les barèmes des contributions, prévue à Vienne le 1^{er} juillet 2013* : Président

4. Prochaine séance :

Mardi 2 juillet 2013 à 11 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/957

27 June 2013

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

957^e séance plénière

Journal n° 957 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GRÈCE

Merci, Monsieur le Président.

Tout en souscrivant pleinement à la déclaration de l'UE, je souhaiterais intervenir au nom de mon pays.

En ce qui concerne les déclarations faites par des délégations à la suite de la présentation du rapport du Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje, l'Ambassadeur Breth, je tiens à rappeler que le pays hôte de la Mission de l'Organisation a été accueilli au nombre des États participants de l'OSCE par la Décision n° 81 du Conseil permanent en date du 12 octobre 1995, en vertu de laquelle :

« ...Cet État sera dénommé provisoirement, à toutes fins utiles, "l'ex-République yougoslave de Macédoine" à l'OSCE, jusqu'à ce que le différend relatif au nom dudit État soit réglé. »

Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal du Conseil permanent de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

957^e séance plénière

Journal n° 957 du CP, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE L'EX-RÉPUBLIQUE
YUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Merci Monsieur le Président.

Au nom de ma délégation, je tiens à m'associer aux autres intervenants pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Breth et à sa compétente équipe au Conseil permanent et souhaite saisir cette occasion pour souligner le rôle important joué par la Mission à l'appui des processus de réforme du gouvernement dans divers domaines au titre de notre agenda d'intégration européenne. Je souhaite également insister sur l'importance que revêtent des contacts étroits et des communications fréquentes entre les interlocuteurs.

Nous avons étudié soigneusement le rapport, que nous jugeons très détaillé. Par ailleurs, nous nous félicitons et prenons note des observations et des perceptions formulées par les distingués délégués qui sont intervenus aujourd'hui.

Pour l'heure, je tiens à exprimer nos regrets que l'on ait manqué l'occasion de rédiger un rapport plus constructif proposant une analyse et un aperçu critiques des déficiences mais en même temps aussi des initiatives et des avancées positives dans le processus d'édification de notre démocratie.

Nous avons l'impression que le rapport ne rend compte que de quelques-unes des initiatives positives des autorités en faveur d'une société multiconfessionnelle et multiculturelle stable – qu'elles découlent d'une volonté politique ou de mesures législatives ou réglementaires.

Nous avons été surpris par le fait que le rapport ait paru trois semaines à peine après notre réunion sur l'examen des grandes lignes du programme pour l'an prochain, au cours de laquelle nous avons eu un débat plus productif et entendu des vues et des connotations différentes, plus positives.

Nous acceptons et anticipons la critique en vue de remédier à certaines insuffisances, mais nous comptons aussi sur une approche constructive, une thèse empiriquement fondée et un tableau complet.

Il n'est nullement besoin de souligner à nouveau que la République de Macédoine tout comme la Mission ont pour intérêt commun la promotion de notre société démocratique.

Monsieur l'Ambassadeur, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La République de Macédoine prend une série de mesures institutionnelles et réglementaires en vue de rationaliser et d'étoffer son agenda européen et euro-atlantique.

Comme vous le savez, les processus d'intégration européenne et euro-atlantique, qui ont été et demeurent d'une importance extrême comme facteur de motivation pour toutes les composantes de la société macédonienne, ont été bloqués. Nous nous félicitons que le rapport ait montré clairement comment cet état de choses affecte la société macédonienne.

Pour autant, nous restons fermement attachés aux deux agendas. Il est crucial que l'énergie sociale reste focalisée sur les questions d'intégration. Nous sommes très reconnaissants du rôle que joue l'OSCE dans l'appui à la mise en œuvre des activités menées par le Gouvernement macédonien pour atteindre ces objectifs, activités qui contribuent incontestablement à renforcer la sécurité et à promouvoir les droits de toutes les communautés. Je tiens cependant à insister sur le fait que les principaux acteurs à cet égard sont les autorités et la société macédoniennes.

Le processus de réforme en cours vise à façonner une société qui réponde aux vœux et à l'intérêt de nos citoyens. Je mentionnerais tout particulièrement quelques-unes de nos initiatives nationales (dans le désordre) qui pourront apporter une réponse valable aux insuffisances relevées dans le rapport :

Dialogue politique : malgré les difficultés liées au dialogue entre les partis politiques, j'ai le plaisir de faire savoir au Conseil que les rivaux politiques ont conclu un accord prévoyant la création d'une commission chargée d'enquêter sur les événements malheureux du 24 décembre, qui ont conduit au boycott du Parlement par l'opposition. Cette commission d'enquête a déjà tenu sa séance constitutive le 14 juin et a convoqué d'autres séances. C'est là un bon signe que le dialogue politique, qui était en jeu, peut être favorisé et revitalisé.

Liberté des médias : il y a quelques semaines, nous avons fait une déclaration assez longue et détaillée en réponse à l'intervention de la Représentante pour la liberté des médias, M^{me} Mijatović, devant le Conseil. Nous avons mis en relief plusieurs de nos initiatives dans ce domaine très important. Sans vouloir revenir et insister sur le succès de la Loi relative à la responsabilité civile en matière de diffamation et de calomnie, je souhaiterais appeler votre attention sur le projet de loi concernant les services médiatiques et audiovisuels et le relier à vos préoccupations. Le processus de consultations publiques sur ce projet de loi, rédigé par le Ministère pour la société et l'administration de l'information, a débuté le 8 avril. Plus de 40 réunions et auditions de consultation ont eu lieu jusqu'ici avec les parties prenantes. L'Association des journalistes de Macédoine a participé activement à ce processus de consultations publiques. Le Gouvernement a en outre sollicité et obtenu une expertise sur le projet de texte de la loi du Bureau de la Représentante pour la liberté des médias et du Conseil de l'Europe. Permettez-moi de vous faire savoir que les consultations publiques sur le projet amélioré se poursuivent et seront prises en compte dans la procédure normale d'adoption de la loi. Je puis vous assurer que nous comptons continuer à coopérer de bonne foi avec le Bureau de la Représentante pour la liberté des médias, Mme Mijatović.

En ce qui concerne l'intégration et la liberté de circulation des Roms de souche, je tiens à souligner à nouveau que la République de Macédoine n'applique pas de restrictions de sortie formelles ou bureaucratiques. Je tiens aussi à souligner qu'il n'existe pas de stratégie de déni d'autorisations de sortie aux citoyens de la République de Macédoine, quelle que soit leur origine ethnique ou autre. Il existe un plan interministériel de mesures visant à réduire le nombre des demandes d'asile fausses ou abusives. Ces mesures sont appliquées de manière non sélective et impartiale conformément à la Loi sur le passage des frontières d'État. La Macédoine est apparemment un des pays les plus engagés qui recourt à des mesures concrètes pour favoriser l'intégration politique, juridique, culturelle et socio-économique des Roms.

L'application de l'Accord-cadre d'Ohrid demeure hautement prioritaire pour le Gouvernement de la République de Macédoine. Beaucoup de progrès ont été accomplis, ainsi qu'il a été noté dans le rapport sur la mise en œuvre de cet accord-cadre approuvé l'été dernier. Ce rapport constitue un outil précieux pour la poursuite des efforts, en particulier dans les domaines de la représentation équitable de toutes les communautés ethniques, de l'usage des langues non majoritaires, ainsi que de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre au niveau local. Je souhaite vous informer que la seconde phase (quantitative) de l'examen de l'Accord-cadre d'Ohrid est en cours et que l'apport de l'État d'un montant de 100 000 euros a été versé.

Au cours des 11 dernières années où l'Accord-cadre d'Ohrid a été mis en œuvre, la société macédonienne multiethnique et nos institutions ont prouvé leur capacité de faire face aux défis de différentes natures (à laquelle nous ne portons pas atteinte). En l'occurrence, l'Accord lui-même a constitué et constitue toujours un instrument fondamental pour l'édification d'un avenir commun. À cet égard, permettez-moi de souligner que les incidents interethniques sporadiques ont un caractère isolé et ne sont pas susceptibles de compromettre la stabilité du pays.

Le Gouvernement a fait d'énormes efforts pour renforcer l'intégration des différentes communautés ethniques dans toutes les sphères de l'existence afin d'assurer la cohésion à long terme de la société macédonienne. Je tiens à souligner à nouveau que l'édification d'une société multiethnique est un processus assez complexe, qui comporte une pléthore de mesures et se caractérise par différents phénomènes. Il n'existe pas de solution bien tranchée pour de tels processus. Ceux-ci n'évoluent pas du jour au lendemain. Nous en sommes conscients, tout comme nous sommes très conscients de notre réalité et de notre avenir multiethniques. Des expressions rigides telles que société divisée, manque de confiance, séparation entre les communautés, etc., ne répondent donc pas à leur objectif qui est de saisir ou d'expliquer le contexte macédonien. Ces évaluations et perceptions sont trop subjectives, voire psychologiques, et peuvent induire en erreur et détourner l'attention de tout effort d'intégration.

Je pense de tout cœur que les chiffres du Bureau du Médiateur faisant apparaître une augmentation progressive de la représentation des Albanais de souche qui atteint 17,8 % dans l'administration publique et 14,8 % aux postes d'encadrement constituent un solide indicateur de ces efforts.

Je suis convaincu que le chef de la Mission, l'Ambassadeur Breth, en tant qu'ancien ambassadeur bilatéral auprès de la Macédoine, pourrait comparer aisément les chiffres d'il y

a plusieurs années et apprécier les progrès sensibles accomplis dans cette politique d'intégration.

L'éducation a tenu une place très importante dans ces efforts. La Stratégie d'éducation intégrée est considérée par le Gouvernement comme un document important énonçant un ensemble très complet de mesures et de recommandations dans ce domaine. Sa mise en œuvre a commencé à porter ses fruits, bien que l'on n'ait pas progressé de manière égale dans tous les domaines thématiques. Nous nous félicitons toutefois que vous ayez mentionné tout particulièrement le succès du programme Mozaik d'éducation bilingue et multiculturelle. Comme vous le savez, Monsieur l'Ambassadeur, on peut également citer d'autres exemples, comme celui de l'École secondaire d'économie Arsenij Jovkov à Skopje, qui illustre le fonctionnement d'un établissement scolaire multiethnique.

Pour finir, Monsieur le Président, je souhaiterais informer le Conseil qu'à la réunion du Comité préparatoire sur les grandes lignes du programme pour 2014 que nous avons tenue le 4 juin, nous nous sommes félicités que ce document indique que l'on prévoit de supprimer progressivement certaines activités en matière de police de proximité et d'élections. Nous nous félicitons en outre de l'intention de la Mission de continuer à recenser des domaines possibles pour des stratégies de désengagement et, à cet égard, de la poursuite de la tendance à la réduction de la taille de la Mission. À ce stade, la Mission devrait concentrer ses ressources sur notre processus de réforme, auquel l'OSCE peut contribuer concrètement. Nous avons également préconisé de transférer progressivement les responsabilités au personnel national, ce qui constitue notre engagement commun.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous sommes fermement convaincus qu'il faudrait examiner plus avant la question de la fermeture du bureau de terrain de Tetovo à la lumière des arguments que nous avons avancés en différentes occasions.

Ceci dit, Monsieur le Président, dans la perspective de notre coopération future, permettez-moi de souhaiter à l'Ambassadeur Breth et à sa compétente équipe un bon voyage de retour à Skopje, en Macédoine.

Je vous remercie Monsieur le Président et vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

957^e séance plénière

Journal n° 957 du CP, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE (ÉGALEMENT AU NOM DE
LA FRANCE, DE LA NORVÈGE ET DE LA SUISSE)**

Monsieur le Président,

Je prononce la présente déclaration au nom de l'Espagne, de la France, de la Norvège et de la Suisse.

Je souhaite informer toutes les délégations que le cinquième Congrès mondial contre la peine de mort s'est tenu à Madrid du 12 au 15 juin (les précédents ont eu lieu à Strasbourg en 2001, à Montréal en 2004, à Paris en 2007 et à Genève en 2010).

Le Congrès mondial a été organisé par l'ONG française Ensemble contre la peine de mort et la Coalition mondiale contre la peine de mort (un réseau de plus de 135 organisations abolitionnistes du monde entier) avec le soutien politique et économique de l'Espagne, en sa qualité de pays hôte, et des trois autres pays coparrainants (France, Norvège et Suisse).

L'engagement d'accueillir le cinquième Congrès à Madrid et de contribuer à son financement avait été pris par le gouvernement précédent et a été assumé pleinement par le gouvernement actuel.

Le Congrès s'est caractérisé par la présence sans précédent de ministres de pays tiers, y compris de pays appliquant encore la peine de mort comme l'Iraq, ce qui illustre l'ouverture du Congrès au dialogue.

Lors de la séance inaugurale, les ministres ou vice-ministres des affaires étrangères des quatre pays coparrainants, le Ministre philippin de la justice, le Ministre iraquien de la justice, le Ministre béninois des affaires étrangères, le conseiller du Président tunisien et le Ministre burkinabé des droits de l'homme ont pris la parole. Le Ministre algérien de la justice et de nombreux ambassadeurs y ont assisté. Un message vidéo du Président de la Francophonie et du Secrétaire général de l'ONU a par ailleurs été diffusé.

Lors la séance de clôture, des déclarations ont été faites notamment par la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay ; le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis ; le Président de la

Commission internationale contre la peine de mort, Federico Mayor Zaragoza ; et le Ministre Robert Badinter, grand témoin de la lutte abolitionniste.

Le Congrès à Madrid a constitué une grande manifestation au niveau international le plus élevé, comme le montrent les chiffres : 1 200 participants, plus de 90 pays représentés, plus de 200 congressistes et journalistes de pays qui ont conservé la peine de mort, et 21 débats différents.

Parmi les stratégies et les propositions issues du Congrès, il convient de mentionner les initiatives prises par des parlementaires du monde arabe de constituer des réseaux nationaux contre la peine de mort et l'initiative, due à la parlementaire britannique Vivien Helen Stern, de créer un réseau mondial de parlementaires contre la peine de mort, dont on espérait qu'il serait opérationnel d'ici la fin de 2013.

L'Espagne, la France, la Norvège et la Suisse, pays coparrainants, ont adressé un message fort en faveur de l'abolition sans exception et ont condamné la peine de mort dans toutes les circonstances, indépendamment de la gravité du délit commis. Nous la considérons comme une sanction cruelle, inhumaine et dégradante, contraire à la dignité humaine, sans effet dissuasif prouvé sur le comportement criminel et ayant des conséquences irréparables en cas d'erreur judiciaire.

Le Congrès a illustré la tendance générale à l'abolition, mais aussi la résistance d'une minorité de pays dans le monde qui maintiennent encore la peine de mort, d'où la nécessité de conjuguer les efforts et de continuer d'œuvrer en faveur d'initiatives telle que celle-ci.

Il convient de mentionner trois idées fondamentales qui se sont dégagées de ce Congrès :

1. L'État et la société peuvent et doivent œuvrer ensemble en suivant des stratégies distinctes, qui ne coïncident pas nécessairement, mais ont le même objectif, à savoir l'abolition complète de la peine de mort ;
2. Il existe de solides arguments juridiques et techniques pour expliquer pourquoi nous rejetons la peine de mort en toutes circonstances et indépendamment de la gravité du délit commis ;
3. La cause abolitionniste n'est pas seulement européenne mais universelle. Lorsqu'il s'agit des droits de l'homme, il n'y a pas de place pour des exceptions culturelles ou religieuses. La dignité humaine n'appartient à personne, mais à tout le monde.

En définitive, l'Espagne et la France, qui ont fait de l'abolition de la peine de mort l'une des priorités de leur politique étrangère en matière de droits de l'homme, comme elle l'est pour l'Union européenne et pour la Norvège et la Suisse, considèrent que la tenue du cinquième Congrès mondial contre la peine de mort s'inscrit dans le droit fil de l'engagement de l'OSCE de continuer d'examiner la question de la peine de mort, de coopérer avec les organisations internationales compétentes et d'échanger des informations sur l'abolition de la peine de mort.

Monsieur le Président,

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance plénière de ce jour.

Je vous remercie de votre attention.